MINISTERE DES FINANCES ET DU BUDGET

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité*Travail*Progrès



PROJET DE LOI

PORTANT LOI DE REGLEMENT

EXERCICE 2017

INTRODUCTION

Le projet de loi de règlement définitif du budget de l'Etat exercice 2017 est composé de trois (03) parties :

I- L'EXPOSE GENERAL DES MOTIFS

II- L'EXPOSE DES MOTIFS PAR ARTICLE DE LA LOI

III- LE PROJET DE LOI PROPREMENT DIT

Dans l'exposé général des motifs, les titres I et II rendent compte des prévisions et des résultats en passant en revue successivement :

- l'évolution des prévisions des recettes et des dépenses du budget général ;

- l'exécution de la loi de finances portant sur les recouvrements des recettes, les ordonnancements et les paiements des dépenses, l'examen des comptes spéciaux du trésor et des budgets annexes autorisés au cours de l'année 2017, ainsi que les ajustements budgétaires du projet de loi de règlement.

L'exposé des motifs par article contient des développements se rapportant à la constatation des mouvements réels des recettes et des dépenses, et à l'affectation du résultat.

Le projet de loi de règlement, dans sa forme finale, fait l'objet de la troisième et dernière partie du présent document.

PREMIERE PARTIE : EXPOSE GENERAL DES MOTIFS

TITRE I : PREVISIONS BUDGETAIRES

Le budget de l'Etat réajusté pour l'exercice 2017 avait été équilibré en ressources et en charges à la somme de mille quatre cent soixante-quinze milliards (1.475.000.000.000) de francs CFA.

Le budget général réajusté pour l'exercice 2017 avait été arrêté en ressources à la somme de mille deux cent quarante-trois milliards trois cent millions (1.243.300.000.000) de francs CFA et en charges à la somme de mille quatre cent quatre-vingt-dix-huit milliards cinq cent trente-sept millions (1.498.537.000.000) de francs CFA.

Le déficit budgétaire prévisionnel ainsi constaté d'un montant de deux cent cinquante-cinq milliards deux cent trente-sept millions (255.237.000.000) de francs CFA devant être résorbé par les ressources de trésorerie mobilisables au cours de l'exercice.

I-1-1 : Les ressources budgétaires

Les ressources budgétaires du budget général réajusté pour l'exercice 2017 ont été arrêtées à la somme de mille deux cent quarante-trois milliards trois cent millions (1.243.300.000.000) de francs CFA en baisse de 26,02% par rapport à la loi de finances initiale.

Elles sont composées ainsi qu'il suit :

Tableau n°1 : Répartition des recettes par nature

Nature des recettes	Loi de finances initiale 2017	Loi de finances réajustée 2017
- recettes fiscales	1 014 652 000 000	769 000 000 000
- recettes courantes non fiscales	509 937 850 000	429 300 000 000
- transferts, dons et legs	155 945 000 000	45 000 000 000
Total	**1 680 534 850 000**	**1 243 300 000 000**

Afin d'atteindre ce niveau des recettes, plusieurs mesures ont été envisagées :

1. **Des impôts et taxes intérieurs (Prévisions 653.000.000.000 FCFA)**

   - la systématisation du transfert mensuel des données des importateurs à la direction générale des impôts et des domaines (DGID) par la direction générale des douanes et des droits indirects (DGDDI) ou l'interconnexion informatique de SYSTAF à SYDONIA ;

rattachées, les institutions publiques et parapubliques pour le compte de l'Etat ;
- la mise en place d'un mécanisme de suivi quotidien des régimes de transit, d'entrepôt, des magasins et des aires de dédouanement.

3. **Des recettes du domaine (Prévisions 391.300.000.000 FCFA)**

- la poursuite de la politique de prohibition du recours à la vente par anticipation du pétrole (gage sur le pétrole) ;
- le respect de la convention signée entre la SNPC et l'Etat qui fait obligation à la SNPC de reverser au Trésor Public les produits de vente des cargaisons ainsi que toutes les recettes perçues pour le compte de l'Etat ;
- la poursuite des audits des coûts pétroliers dans les différentes sociétés par des cabinets de réputation internationale ;
- la mise en place d'un comité de suivi des recommandations des différents audits ainsi que celles de l'ITIE dans le secteur pétrolier ;
- la poursuite des négociations avec les sociétés minières sur la production nationale en 2016.

4. **Des recettes de service et de portefeuille (Prévisions 38.000.000.000 FCFA)**

- l'application des mesures de prohibition de l'autoconsommation des recettes sous couvert du mécanisme de rétrocession ;
- la systématisation des missions conjointes (Inspection générale des finances, Inspection générale d'Etat, direction générale du budget, direction générale du contrôle budgétaire et direction générale du trésor) dans le cadre du suivi et du contrôle des recettes administratives ;
- la renégociation des clauses des contrats ou marchés publics concédant des exonérations exceptionnelles sur les redevances portant sur le domaine des mines ou des forêts ;
- l'augmentation des effectifs des postes comptables abritant les caisses de menues recettes.

I.1.2. Les charges budgétaires

Les charges budgétaires réajustées pour l'exercice 2017 ont été arrêtées à la somme de mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf milliards (1.499.000.000.000) de francs CFA en baisse de 28,89% par rapport à la loi de finances initiale.

Elles sont reparties comme suit :

Tableau n°2 : Répartition des charges par nature

Nature	Loi de finances initiale 2017	Loi de finances réajustée 2017
- charges financières de la dette	27 600 000 000	89 000 000 000
- dépenses de personnel	451 100 000 000	410 000 000 000
- dépenses de fonctionnement courant	289 997 481 253	240 000 000 000
- dépenses de transferts et intervention	360 000 000 000	322 000 000 000
- dépenses d'investissement	978 419 518 747	438 000 000 000
Total	**2 107 117 000 000**	**1 499 000 000 000**

En vue de maitriser les prévisions relatives aux charges de l'Etat, des mesures d'accompagnement ont été recommandées :

1. **Des dépenses de fonctionnement**

- la mise à la retraite automatique des agents de l'Etat ayant atteint la limite d'âge légale ;
- l'arrêt automatique du mandatement de salaire de l'agent de l'Etat préavisé en adéquation avec la notification de sa mise à la retraite ;
- le contrôle systématique auprès des établissements publics et autres organismes des agents civils de l'Etat mis en position de détachement ;
- la poursuite du contrôle des éléments de rémunération des personnels de l'Etat (traitement de base, allocations familiales, diverses primes et indemnités) y compris ceux du personnel des missions diplomatiques et consulaires ;
- la transmission mensuelle obligatoire par les pompes funèbres et par les autorités administratives et locales, des listes des agents de l'Etat décédés, aux directions générales du budget et du contrôle budgétaire.

2. **Des charges communes**

- l'application rigoureuse de la réglementation en matière de marchés et contrats de l'Etat ;
- la certification de la garantie bancaire auprès de l'institution financière émettrice par la direction générale du contrôle budgétaire avant toute validation de la liquidation ;
- le renforcement du contrôle des biens et services fournis à l'Etat.

3. Des transferts et interventions

- l'audit des comptes d'exploitation des bénéficiaires des subventions de l'Etat ;
- le contrôle par l'inspection générale des finances des dépenses effectuées par les structures bénéficiaires des transferts ;
- le contrôle systématique des effectifs et de l'évolution des projets des structures bénéficiaires d'une subvention de l'Etat ;
- la non affectation des crédits aux structures créées par des textes sans contreseing du ministre en charge des finances.

4. Des dépenses d'investissement

- la poursuite des projets en cours découlant du plan national de développement (PND) 2012-2016 ;
- la réalisation de la municipalisation du département de Pointe-Noire ;
- la poursuite des projets cofinancés avec l'appui des partenaires techniques au développement ;
- la prise en charge des projets achevés et non payés des exercices antérieurs ;
- l'interdiction de l'exécution des dépenses d'investissement par caisse d'avance et paiement par anticipation ;
- le mandatement des dépenses d'investissement suivant la procédure normale, à l'exception de l'avance de démarrage des travaux prévue dans les marchés ;
- la systématisation des études de faisabilité pour tous les projets d'investissement à inscrire au budget de l'Etat exercice 2018.

I.2. Répartition des dépenses par institution et ministère

Les tableaux ci-dessous retracent la répartition des charges du budget général réajusté pour l'année 2017 par institution et ministère conformément à la configuration de la nouvelle équipe gouvernementale.

Tableau n°3 : Répartition de dépenses de personnel par ministère
Exercice 2017

N° code	Ministères et institutions	Prévisions
12	Parlement	438 928 685
13	Présidence de la République	14 947 928 274
14	Primature	961 880 397
15	Cour Constitutionnelle	83 399 178
20	Commission Nationale des Droits de l'Homme	7 000 000
21	Défense Nationale	52 924 553 703
23	Cour des Comptes et de Discipline Budgétaire	1 092 064 085
28	Aménagement du Territoire et Grands Travaux	454 179 827
31	Affaires Etrangères, Coop. et congolais de l'étranger	21 587 009 089
32	Justice, droits humains et promo. pples autochtones	19 759 197 722
33	Communication, médias et porte parole du Gvt	8 147 608 010
34	Intérieur, décentralisation et développement local	33 523 475 474
37	Construction, Urbanisme, ville et cadre de vie	990 575 675
39	Energie et Hydraulique	806 520 783
41	Agriculture, Elevage et pêche	6 513 230 803
42	Economie Forestière, développement durable	5 156 137 734
43	Equipement & entretien routier	1 420 561 269
44	Transports, aviation Civile et marine marchande	2 144 078 605
46	Mines et géologie	551 918 680
47	Affaires foncières et domaine public	1 049 954 521
48	Hydrocarbures	771 452 608
49	Postes & Télécommunications	128 396 839
50	Zones économiques spéciales	65 000 000
51	Commerce extérieur et consommation	2 723 378 490
53	Finances et budget	45 080 504 726
54	PME, artisanat et secteur informel	304 981 553
59	Plan, statistique et intégration régionale	2 225 831 049
61	Enseignement Primaire, Second. Et alphabétisation	90 821 387 705
62	Enseignement Supérieur	527 201 039
63	Culture et Arts	1 251 414 984
64	Sport & éducation physique	8 720 591 167
65	Recherche scientifique et innovation technologique	900 595 575
66	Tourisme et environnement	996 358 888
67	Promotion de la Femme et intégrat. de la femme au dvlp	937 830 676
68	Enseignement Techn., prof., format° qual. et emploi	20 933 270 194
69	Jeunesse et éducation civique	3 346 646 967
71	Santé et population	32 011 847 912
72	Fonction Publique & Réforme de l'Etat	18 879 199 056
73	Affaires sociales, action humanitaire et solidarité	5 459 028 948
74	Travail et sécurité sociale	94 548 206
76	Economie , industrie et portefeuille public	1 260 330 904
	Total	**410 000 000 000**

Tableau n°4 : Répartition de dépenses de biens et services par ministère
Exercice 2017

N° code	Ministères et institutions	Prévisions
14	Primature	2 823 000 416
21	Défense Nationale	133 399 242 320
28	Aménagement du territoire et grands travaux	552 572 633
31	Affaires Etrangères, coop. et congolais étranger	10 715 224 864
32	Justice, droits humains et promo. peuples autoch	2 372 366 290
33	Communication, média et porte parole de Gvt	777 782 820
34	Intérieur, Décentralisation et dvlp local	15 635 542 953
37	Construction, Urbanisme, ville et cadre de vie	88 087 325
39	Energie et Hydraulique	90 827 893
41	Agriculture, Elevage et pêche	453 639 136
42	Economie Forestière et dvlp durable	252 195 197
43	Equipement & entretien routier	196 114 650
44	Transports, Aviation Civile et marine marchande	465 640 323
46	Mines et Géologie	305 472 840
47	Affaires foncières et domaine public	145 265 695
48	Hydrocarbures	59 954 603
49	Postes & Télécommunications	198 395 836
50	Zones économiques spéciales	158 057 734
51	Commerce extérieur et consommation	137 797 854
53	Finances et budget	9 566 555 393
54	PME, Artisanat et secteur informel	154 064 102
59	Plan, statistique et Intégration régionale	836 022 517
61	Enseign. Primaire Sec. et alphabétisation	10 305 109 734
62	Enseignement Supérieur	478 418 622
63	Culture et Arts	257 663 885
64	Sports et éducation physique	286 521 417
65	Recherche scientifique et innovation technologique	116 614 008
66	Tourisme et environnement	181 772 563
67	Promotion de la Femme et intég. de la femme	166 577 748
68	Enseignement Technique et professionnel	2 560 278 608
69	jeunesse et éducation civique	215 766 217
71	Santé et population	8 583 864 842
72	Fonction Publique & Réforme de l'Etat	643 899 726
73	Affaires sociales, action humanitaire et solidarité	975 463 799
74	Travail & Sécurité Sociale	153 955 000
76	Economie, Industrie et portefeuille public	403 570 837
77	Délégué à la primature chgé des relat° avec le Parlement	182 000 000
78	Délégué à la primature chgé écon.num.et prosp.	53 659 600
79	Délégué à l'intérieur, chgé décentralisation et dvlp local	51 040 000
	Total dépenses de matériel	**205 000 000 000**

Tableau n°5 : Répartition de dépenses des transferts par ministère et institution Exercice 2017

N° code	Ministères et institutions	Prévisions
12.1	Sénat	10 845 675 000
12.2	Assemblée Nationale	19 571 396 116
13	Présidence de la République	40 355 777 410
14	Primature	63 000 000
15	Cour Constitutionnelle	784 000 000
16	Conseil Economique & Social	940 800 000
17	Conseil Supérieur de la Magistrature	156 800 000
18	Cour Suprême	313 600 000
19	Haute Cour de Justice	78 400 000
20	Commission Nationale des Droits de l'Homme	634 821 234
21	Défense nationale	3 569 989 000
22	Médiateur de la République	313 600 000
23	Cour des Comptes et de discipline budgétaire	700 000 000
25	Conseil Sup. de la Liberté de Communication	680 000 000
26	Commission nat. de lutte contre la fraude	313 600 000
27	Observatoire de lutte contre la corruption	369 887 000
28	Aménagement du territoire et des grands travaux	21 100 000
31	Affaires Etrangères, coop.et congolais de l'étranger	813 135 158
32	Justice, droits humains et promo.pples autochtones	222 320 000
33	Communication, médias et porte parole du Gvt	1 337 624 750
34	Intérieur, décentralisation et développement local	62 265 696 482
37	Construction, Urbanisme, ville et cadre de vie	9 051 000 000
39	Energie et Hydraulique	5 568 492 144
41	Agriculture, Elevage et pêche	2 957 161 308
42	Economie Forestière et dvpt durable	1 033 342 131
43	Equipement & entretien routier	641 900 000
44	Transports, Aviation Civile et marine marchande	248 724 000
46	Mines et géologie	2 032 370 000
47	Affaires foncières et domaine public	1 615 367 625
48	Hydrocarbures	1 065 871 303
49	Postes & Télécommunications	554 892 000
50	Zones économiques spéciales	23 520 000
51	Commerce extérieur et consommation	417 591 681
53	Finances et budget	11 571 977 448
54	PME, artisanat et secteur informel	681 322 937
59	Plan, statistique et Intégration régionale	1 895 532 715
61	Ens, Primaire, Secondaire et alphabétisation	9 647 288 000
62	Enseignement Supérieur	51 098 510 000
63	Culture & Arts	3 007 958 483
64	Sports & éducation physique	4 800 461 550
65	Recherche scientifique et innov. Technologique	2 856 253 786
66	Tourisme et environnement	326 652 230
67	Promotion de la Femme et intégr. femme au dvlpmnt	171 000 000
68	Enseignement Techn., prof., format° qual. Et emploi	15 081 796 766
69	Jeunesse et éducation civique	603 174 000
71	Santé et population	46 731 125 733
72	Fonction Publique & Réforme de l'Etat	1 773 376 367
73	Affaires sociales, action humanitaire et solidarité	356 366 725
74	Travail et Sécurité Sociale	142 306 192
76	Economie, industrie et portefeuille public	1 633 442 726
81	Conseil national du dialogue	10 000 000
82	Conseil consultatif des sages et des notabilités T.	10 000 000
83	Conseil consultatif des femmes	10 000 000
84	Conseil consultatif des personnes handicapées	10 000 000
85	Conseil consultatif de la jeunesse	10 000 000
86	Conseil consultatif de la société civile et Org.non Gvt	10 000 000
	Total dépenses de transfert	**322 000 000 000**

Tableau n°6 : Répartition de dépenses d'investissement par Ministère
Exercice 2017

Ministères	Prévisions
14 Primature	4 000 000 000
21 Défense Nationale	28 500 000 000
28 Aménagement du territoire et Grands travaux	8 250 000 000
31 Affaires Etrangères, Coop. et cgolais de l'étranger	1 044 000 000
32 Justice, Droits Humains et promo. Peuples autochtones	1 746 000 000
33 Communication, médias et porte parole du Gvt	5 795 000 000
34 Intérieur, Décentralisation et dévelop. local	5 500 000 000
37 Construction, Urbanisme, Ville et cadre de vie	32 040 000 000
39 Energie et Hydraulique	45 178 000 000
41 Agriculture, Elevage et Pêche	17 937 000 000
42 Economie Forestière et Dvlp durable	6 862 000 000
43 Equipement et entretien routier	95 528 000 000
44 Transport, Aviation Civile et Marine Marchande	22 555 000 000
46 Mines et Geologie	856 000 000
47 Affaires Foncières et Domaine Public	12 200 000 000
48 Hydrocarbures	600 000 000
49 Postes et Télécommunications	15 290 000 000
50 Zones économiques spéciales	2 000 000 000
51 Commerce Extérieur et Consommation	1 000 000 000
53 Finances et Budget	3 740 000 000
54 PME, Artisanat et secteur informel	2 800 000 000
59 Plan, statistique et intégration régionale	15 872 000 000
61 Enseignement Primaire, Secondaire et Alpha.	13 134 000 000
62 Enseignement Supérieur	16 000 000 000
63 Culture et Arts	500 000 000
64 Sports et Education Physique	1 080 000 000
65 Recherche Scientifique et Innovation Techn.	500 000 000
66 Tourisme et environnement	2 230 000 000
67 Promotion de la Femme et intégration femme	2 100 000 000
68 Enseignement Technique et professionnel, de la Formation qualifiante et de l'emploi	12 126 000 000
69 Jeunesse et Education Civique	803 000 000
71 Santé et Population	45 244 000 000
72 Fonction Publique, Réforme Etat, Travail et Sécurité Sociale	1 280 000 000
73 Affaires sociales, action humanitaire et solidarité	6 210 000 000
76 Economie, Industrie	7 500 000 000
TOTAL GENERAL	**438 000 000 000**

I.3. Des budgets annexes

Les budgets annexes, au titre de l'année 2017 ont été arrêtés à la somme de trois milliards huit cent onze millions (3.811.000.000) de francs CFA.

Ont été ouverts pour l'année 2017 les budgets annexes pour les services publics ci-après :

- Centre de formalités des Entreprises pour cinq cent millions (500.000.000) de francs CFA ;
- Centre national d'inventaire et d'aménagement des ressources forestières et fauniques pour trois cent trente millions (330.000.000) de francs CFA ;
- Service national de reboisement pour deux milliards sept cent trente-six millions (2.736.000.000) de francs CFA ;
- Agence nationale de l'artisanat pour deux cent quarante-cinq millions (245.000.000) de francs CFA.

I.4. Des Comptes Spéciaux du Trésor

Les Comptes spéciaux du trésor, au titre de l'année 2017 ont été arrêtés à la somme de dix milliards neuf cent trente-sept millions (10.937.000.000) de francs CFA.

Ont été ouverts pour l'année 2017 les comptes spéciaux du trésor ci-après :

- Contribution de solidarité sur les billets d'avion en vols internationaux pour deux cent cinquante millions (250.000.000) de francs CFA ;
- Fonds forestier pour quatre milliards (4.000.000.000) de francs CFA ;
- Fonds pour la protection de l'environnement pour trois cent cinquante millions (350.000.000) de francs CFA ;
- Fonds d'aménagement halieutique pour cent millions (100.000.000) de francs CFA ;
- Fonds national de l'habitat pour deux cent cinquante millions (250.000.000) de francs CFA ;
- Urbanisation des systèmes d'information des régies financières pour un milliard huit cent quatre-vingt-sept millions (1.887.000.000) de francs CFA ;
- Fonds de la redevance audiovisuelle pour cent millions (100.000.000) de francs CFA ;
- Contribution au régime d'assurance maladie pour quatre milliards (4.000.000.000) de francs CFA.

TITRE II : ANALYSE DE L'EXÉCUTION DU BUDGET GENERAL

II.1. REALISATION DES RECETTES DU BUDGET GENERAL

II.1.1. Les recettes fiscales

1) Les impôts et taxes intérieurs

Prévus pour la somme de 653.000.000.000 FCFA, les impôts et taxes intérieurs en 2017 ont été recouvrés pour la somme de 617.566.730.259 francs CFA, soit un taux de recouvrement de 94,57% contre 79,23% en 2016.

Les réalisations des impôts et taxes intérieurs sont inférieures aux prévisions budgétaires comme en 2016 mais dans une moindre mesure (-35.433.269.741 FCFA en 2017 contre -178.832.329.165 FCFA en 2016).

La moyenne mensuelle de recouvrement des impôts et taxes en 2017 est de 51,460 milliards de FCFA avec un niveau haut en mars 2017 (62,821 milliards FCFA) et un niveau bas en septembre 2017 (40,520 milliards FCFA).

Tableau n°7 : Recouvrements mensuels des impôts et taxes intérieurs

Mois	Montant
Janvier	55 800 502 113
Février	60 000 263 300
Mars	62 821 060 502
Avril	53 701 231 128
Mai	58 920 261 648
Juin	55 100 173 927
Juillet	49 701 324 016
Août	49 801 121 151
Septembre	40 520 469 516
Octobre	42 100 291 827
Novembre	47 300 010 122
Décembre	41 800 021 009
Total	**617 566 730 259**

Plusieurs mesures de modification des dispositions fiscales, des textes non codifiés et des dispositions parafiscales ont été prises en 2017.

A. De la modification des dispositions fiscales

- élargissement de la déclaration des charges mixtes à toutes les catégories de l'IRPP ;
- uniformisation du délai de déclaration en matière d'IRPP par rapport au revenu à caractère professionnel ;
- meilleure législation en matière des prix de transferts dans le calcul de l'impôt sur les sociétés ;
- remplacement de la référence à la « taxe d'occupation des locaux » par la « contribution de la patente » ;
- augmentation de l'amende pour report de dépôt de déclarations ;
- reprécision de la sanction pour défaut de traduction des documents comptables et autres rédigés en langue étrangère ;
- contrôle des transferts indirects de bénéfices des entreprises ;
- clarification de l'autorité compétente pour l'émission d'un titre de perception ;
- cohérence des délais de recouvrement des contributions, impôts et taxes ;
- autorisation d'ouverture à la Banque centrale d'un sous-compte du Trésor destiné uniquement à l'encaissement des pénalités, majorations, amendes et intérêts de retard des recettes fiscales ;
- rétablissement de l'exigibilité de l'impôt sur le revenu des valeurs mobilières (IRVM) dans les trois mois de la décision de l'assemblée générale des associés ou actionnaires ayant décidé de la distribution des revenus ;
- confirmation du caractère libératoire de l'IRVM forfaitaire acquitté par certaines entreprises ;
- institution d'un taux proportionnel de la taxe immobilière et augmentation du nombre d'échéances dans l'année.

B. De la modification des textes non codifiés

- élargissement des assujettis et introduction du principe de la déduction de la taxe sur les transferts de fonds ;
- institution d'un taux réduit pour les établissements secondaires des moyennes entreprises et des grandes entreprises ;
- fixation des nouveaux taux de la taxe de sureté sur les aéroports ;
- augmentation de la taxe terminale sur le trafic international entrant des communications électroniques et modification des clés de répartition de ladite taxe ;
- diminution du montant de la redevance applicable au réseau national utilisant la fibre optique en passerelle internationale ;
- institution d'une taxe additionnelle de 30% de la valeur FOT (Free On Truck) pour chaque zone de production des bois en grumes issus des forêts naturelles.

C. De la modification des dispositions parafiscales

- rétablissement du paiement des frais de délivrance du permis de conduire.

Le tableau ci-dessous retrace les réalisations par nature d'impôts et taxes :

Tableau n°8 : Réalisations par nature d'impôt et taxe

(en milliards FCFA)

Nature d'impôts et taxes	Réalisations
Impôt sur le Revenu des Personnes Physiques (IRPP)	113,426
Impôts sur les sociétés (IS)	123,648
Taxe sur la valeur ajoutée (TVA)	194,601
Taxe spéciale sur les sociétés (TSS)	28,287
Droits d'accises (DA)	11,607
Taxe unique sur les salaires (TUS)	22,962
Impôts sur le Revenu des Valeurs Mobilières (IRVM)	35,516
Droits des télécommunications	7,272
Taxe sur les transferts de télécommunication	4,306
Taxe sur les transferts de fonds (TTF)	27,049
Taxe sur les boissons et le tabac	10,114
Recettes du domaine forestier	19,024
Impôt global forfaitaire (IGF)	1,052
Acompte sur divers impôts (ASDI)	2,145
Droits d'enregistrement et timbres	5,190
Taxe immobilière	3,534
Taxe sur les contrats d'assurance	2,418
Taxe sur les billets d'avion	0,721
Pénalités Part Etat	0,165
Taxe sur les véhicules de tourisme des sociétés (TVTS)	0,887
Conservation hypothèque et propriété foncière	0,845
Redevance audiovisuelle	0,178
Vente de matériel reformé de l'Etat	0,419
Autres recettes	2,200
TOTAL	**617,566**

Au terme de l'année 2017, la collecte des recettes fiscales hors pétrole de l'Etat a été de 617,566 milliards francs CFA contre 682,001 milliards francs CFA en 2016.

En 2017, on constate que les grands agrégats de la structure des recettes fiscales n'ont guère changé par rapport à 2016. Il apparait très nettement que la taxe sur la valeur ajoutée, l'impôt sur les sociétés et l'impôt sur le revenu des personnes physiques demeurent prépondérants avec une contribution d'un peu plus de 70% aux recettes.

2) Les droits et taxes de douanes

Les recouvrements des droits et taxes de douanes au titre de l'année 2017 s'élèvent à la somme de 107.709.808.447FCFA pour une prévision de 116.000.000.000FCFA, soit un taux de recouvrement de 92,85% contre 62,95% en 2016. Cependant, les recettes douanières diminuent d'un peu plus de dix-sept milliards neuf cent millions (17.900.000.000) de francs Cfa par rapport à 2016.

Le tableau ci-dessous retrace la ventilation des réalisations douanières par rubrique.

Tableau n°9 : Réalisations douanières par rubrique

Rubriques	Emissions	Recouvrement
- Droits d'entrée	69 435 748 473	70 207 805 464
- Droits d'accises	2 656 844 572	2 669 727 642
- Contentieux (Part Trésor)	148 251 043	423 931 117
- Ventes aux enchères	0	21 600 000
- Droits de sortie	66 631 454	67 035 152
- Droits d'accise sortie	550 482 696	563 626 890
- Redevance bois	11 974 392 324	10 576 654 209
- Redevance informatique	22 959 396 031	23 054 825 003
- Redevance diamant	0	0
- Autres recettes douanières	139 000 266	124 602 970
Total	**107 930 746 859**	**107 709 808 447**
- Prévisions	116 000 000 000	116 000 000 000
- Ecarts	8 069 253 141	8 290 191 553
-Taux de réalisation	93,04%	92,85%

Nonobstant la non atteinte des prévisions, les recettes douanières connaissent un manque à gagner substantiel de 367,414 milliards FCFA quoiqu'en diminution par rapport à 2016 (911,070 milliards FCFA) lié aux exonérations.

Ce manque à gagner est composé ainsi qu'il suit :

(en milliards FCFA)

	2015	2016	2017
Exonérations accordées au secteur pétrolier	739,209	742,141	215,712
Exonérations réglementaires	7,267	6,167	7,596
Exonérations exceptionnelles	254,569	162,762	144,106
- dont investissement	*218,131*	*150,651*	*137,057*
- autres exonérations	*36,438*	*12,111*	*7,049*
TOTAL	**1001,045**	**911,070**	**367,414**

Entre 2016 et 2017, on constate une réduction substantielle des exonérations consécutive aux diverses mesures prises par le Gouvernement à cet effet.

Au total, la réalisation des recettes fiscales nettes de l'Etat hors pétrole se présente comme suit :

Tableau n°10 : Réalisation des recettes fiscales nettes hors pétrole

Nature de la recette	Prévisions	Emissions	Recouvrements	Taux de recouv.	
				Prévis°	Emiss°
- Impôts & taxes intérieurs	653 000 000 000	617 566 730 259	617 566 730 259	94,57%	100,00%
- Droits & taxes de douanes	116 000 000 000	107 930 746 859	107 709 808 447	92,85%	99,80%
Total	**769 000 000 000**	**725 497 477 118**	**725 276 538 706**	**94,31%**	**99,97%**

II.1-2. Les recettes du domaine, de service et du portefeuille

Elles comprennent les recettes pétrolières, les recettes de service et minières ainsi que les intérêts de placement et les dividendes.

1. Les recettes pétrolières

Elles sont constituées du produit de la vente des cargaisons par la SNPC et les droits de commercialisation par les autres sociétés pétrolières.

Les recettes pétrolières recouvrées en 2017 s'élèvent à la somme de 397.501.729.177FCFA contre des prévisions de 391.300.000.000FCFA, soit un taux de recouvrement de 101,58%.

Malgré ce fort taux de recouvrement, il convient de noter que les recettes pétrolières sont en diminution d'un peu plus de 21 milliards de francs CFA par rapport à 2016. En outre, les recettes issues de la vente des cargaisons sont en perpétuelle régression depuis 2015.

Les recettes pétrolières se répartissent ainsi qu'il suit :

Tableau n°11 : recettes pétrolières comparées de 2015 à 2017

(en FCFA)

Nature	Années		
	2015	2016	2017
-Redevances pétrolières (1)	20 025 362 109	16 074 510 752	21 224 421 793
-Profit Oil (2)	7 558 321 812	3 926 007 569	5 570 137 999
-Bonus pétrolier (3)	300 000 000	44 037 327 583	7 834 306 658
-Provision pour investissements diversifiés (4)	16 624 968 207	14 394 709 287	20 860 129 432
-Cargaisons (5)	507 493 140 575	327 242 521 084	193 779 449 220
- Autres recettes pétrolières (6)	0	13 189 894 920	148 233 284 075
Total (1+2+3+4+5+6)	**552 001 792 703**	**418 864 971 195**	**397 501 729 177**

Pour l'année 2017, la somme de 148.233.284.075FCFA a été recouvrée :

- au titre de la zone d'intérêt commun (ZIC) avec l'Angola pour un montant de 18.506.049.729FCFA ;
- au titre de la provision pour abandons des sites pour 129.727.534.346FCFA.

2. Les recettes de service et de portefeuille

Prévues pour la somme de 38.000.000.000F.CFA, les recettes de service et de portefeuille ont été recouvrées pour la somme de 16.189.275.542FCFA, soit un taux de recouvrement de 42,60%. Cette contreperformance résulte de la perception infime des produits financiers (intérêts de l'épargne budgétaire et dividendes) tandis que les recettes de service ont été recouvrées à hauteur de 104,08%.

Elles sont retracées dans le tableau suivant :

Tableau n°12 : recettes de service et de portefeuille

Nature	Prévisions	Recouvrements	Taux
Recettes de service	12 000 000 000	12 489 275 542	104,08%
Recettes de portefeuille	26 000 000 000	3 700 000 000	14,23%
Total	**38 000 000 000**	**16 189 275 542**	**42,60%**

Au total, les recettes propres de l'Etat au titre de l'année 2017 se présentent comme suit :

Tableau n°13 : Tableau de recouvrement des recettes de l'Etat

Nature	Prévisions	Emissions	Recouvrements	Taux de recouvrement
- Impôts et taxes intérieurs	653 000 000 000	617 566 730 259	617 566 730 259	94,57%
- Droits et taxes de douanes	116 000 000 000	107 930 746 859	107 709 808 447	92,85%
- Recettes du domaine	391 300 000 000	397 501 729 177	397 501 729 177	101,58%
- Recettes de service et du portefeuille	38 000 000 000	16 189 275 542	16 189 275 542	42,60%
Total	**1 198 300 000 000**	**1 139 188 481 837**	**1 138 967 543 425**	**95,05%**

II.1.3. Les ressources d'investissement

Elles sont constituées des ressources internes et des ressources externes.

1. Les ressources internes

Sur une prévision de 293.000.000.000FCFA, les moyens librement affectables ont été mobilisés à hauteur de 161.103.689.610FCFA, soit un taux de réalisation de 54,98%.

Ce montant n'intègre pas les dépenses financées sur fonds PPTE.

2. Les ressources externes

Sur une prévision de 145.000.000.000FCFA, les ressources externes ont été mobilisées pour la somme de 312.643.045.901FCFA, soit un taux de réalisation de 215,61%.

Cette somme est repartie entre les emprunts d'Etat et les dons.

2.1. Des emprunts d'Etat

Sur une prévision de 100.000.000.000FCFA, les emprunts ont connu un niveau de tirage de 262.652.212.415FCFA, soit un taux de réalisation de 262,65%.

La répartition des emprunts par bailleur est présentée dans le tableau suivant :

Tableau n°14 : récapitulatif des emprunts par bailleur

BANQUE MONDIALE	
PROJET	**MONTANT**
- PDARP II	140 038 443
- PADE	1 321 974 038
- PEEDU	4 707 959 878
- PDCE	284 154 820
- PDFE	1 602 382 262
- PDSS 2	1 286 891 016
- PSTAT	788 543 808
- PRAASED	796 063 479
- Autres	123 415 680
Sous-total 1	**11 051 423 424**
FIDA	
- PADEF	1 237 769 477
- PD-PAC	353 872 845
Sous-total 2	**1 591 642 322**
BAD	
- Projet à fibre optique d'Afrique Centrale	175 587 003
- Aménagement et bitumage de la route KETTA-SEMBE-DJOUM	16 480 206 198
- Aménagement et bitumage de la route Dolisie-DOUSSALA-NDENDE	2 246 948 023
- Projet d'appui au climat des investissements et à la gouvernance sectorielle forêt/bois	165 350 000
- Electrification rurale	1 560 206 613
Sous-total 3	**20 628 297 837**
CHINE	
- Construction d'un centre d'affaires à MPILA	47 734 263 450
- Construction du Memorial de l'Histoire	4 989 490 799
- Construction de 264 logements sociaux à MPILA	18 731 700 900
- Construction de la zone commerciale de MPILA	9 157 731 300
- Construction route Dolisie-Brazzaville	24 731 235 648
- Construction du port d'Oyo	12 778 179 945
- Construction de la Centrale Li-OUESSO	7 421 551 281
- Couverture nationale en fibre optique	31 602 485 372
Sous-total 4	**157 146 638 695**
C2D	
- Contribution au programme d'investissement de la SNE	1 060 801 525
Sous-total 5	**1 060 801 525**
BADEA	
- Alimentation en eau potable et assainissement de LOUDIMA	160 066 604
Sous-total 6	**160 066 604**
AFD	
- Projet d'appui à la SNDE	893 943 093
- Projet drainage fluvial à Brazzaville	2 081 930 679
Sous-total 7	**2 975 873 772**
Belgique	
- Equipement CFCO	37 515 061 074
- Extension Port de Pointe-Noire	15 756 209 666
Sous-total 8	**53 271 270 740**
INDE	
- Transport urbain Brazzaville et Pointe-Noire	13 802 284 894
- Electrification rurale	838 377 554
Sous-total 9	**14 640 662 448**
OPEP	
- Projet de développement rural Likouala-Pool-Sangha	125 535 048
Sous-total 10	**125 535 048**
Total général	**262 652 212 415**

2.2. Des dons

Sur une prévision budgétaire totale de 45.000.000.000FCFA, la contribution des dons à l'investissement a connu une mobilisation de 49.990.833.486FCFA, soit un taux de réalisation de 111,09% contre 27,47% en 2016.

La répartition des financements de l'investissement sur dons au 31 décembre 2017 est présentée dans le tableau suivant :

Tableau n°15 : récapitulatif des dons par donateur

	MONTANT
FAO	
- Appuis aux petits producteurs de riz et de haricots	62 174 000
- Recensement général de l'agriculture	173 716 000
- Appui à la filière manioc	28 219 000
- Appui à l'actualisation du plan directeur de la recherche agricole	75 228 500
- Appui à la création des agences de l'agriculture et de l'élevage	24 533 500
- Projet de développement de la pêche et de l'aquaculture	84 869 000
- Elaboration du schéma directeur sur la valorisation intégrée des ressources en eau	83 573 500
- Elaboration de la stratégie nationale de renforcement des capacités des paysans	47 279 000
- Appui à la formulation du cadre de programmation pays entre le CONGO et la FAO	24 506 000
- Gestion intégrée des mangroves et des écosystèmes forestiers côtiers	89 985 000
Sous-total 1	**694 083 500**

C2D	
- Fonds d'études et renforcement des capacités	2 694 845 506
- Construction de la Corniche sud de Brazzaville	20 990 624 000
- Projet d'appui au CHU	1 639 892 500
- Projet d'appui au développement des ressources humaines dans le secteur de la Santé	595 613 817
- PARCEF (enseignement technique)	330 857 712
Sous-total 2	**26 251 833 535**
AFD	
- Projet drainage fluvial à Brazzaville	5 247 626 003
- Renforcement d'un système de traçabilité de bois et des produits forestiers	884 653 023
Sous-total 3	**6 132 279 026**
FIDA	
- Projet de développement de la pêche et de l'aquaculture	53 872 861
Sous-total 4	**53 872 861**
Union Européenne	
- Projet d'appui à la diversification économique de la région sucrière	1 303 645 032
- Projet d'action pour le renforcement de l'Etat de Droit et des Associations (PAREDA)	24 984 235
- Réhabilitation du Port de Brazzaville	79 341 935
- Appui à la navigabilité du port autonome de B/Ville	810 338 900
- Projet de renforcement des capacités commerciales (PRCCE)	281 124 548
- Construction du bâtiment annexe du Trésor	46 908 049
- Reconstruction de la route Kinkala-Mindouli	1 626 851 320
- Projet à la gouvernance et à l'entretien routier (PAGER)	28 547 249
- Facilité de coopération technique	101 542 144
- Accord de partenariat volontaire entre l'UE et le Congo	42 604 407
- Renforcement d'un système de traçabilité de bois et des produits	304 167 517
Sous-total 5	**4 650 055 336**

UNICEF	
- Appui à la mise en œuvre du plan national d'amélioration de la qualité de vie des peuples Autochtones	4 127 720
- Assainissement total piloté par la communauté (ATPC)	277 429 950
- Appui au système de santé	83 882 577
- Communication pour le Développement	21 079 750
- Protection de l'Enfance et des Femmes	82 226 050
- Education de base et Egalité du genre	74 238 221
Sous-total 6	**542 984 268**

PNUD	
- Gouvernance administrative et locale	80 303 307
- Appui à la mise en œuvre des mécanismes de développement durable	24 074 588
- Appui à la réduction de la pauvreté et la réalisation des ODD	245 250 195
- Appui à la prévention du VIH/SIDA	14 942 223
- Appui à la réforme de l'Etat	6 796 124
Sous-total 7	**371 366 437**
FNUAP	
- Réponse aux VBG/Corps en uniforme	25 000 000
- Appui à la lutte contre les fistules obstétricales	95 100 000
- Collecte et analyse des données sur la Santé et les programmes conjoints	311 836 125
- Recensement général de la population et de l'habitat (RGPH 2017)	15 044 400
Sous-total 8	**446 980 525**
FONDS PPTE	
- Aménagement et pavage des entrepôts sous douane au Port de B/Ville	215 430 995
- Maitrise d'œuvre des projets Fonds PPTE	232 384 955
- Forages d'eau potable (Plateaux, Cuvette-Ouest, Sangha, Likouala, Niari)	181 049 126
- Réhabilitation de la route en terre YALA-OYON-NGOUENE	222 336 304
- Construction du pont sur la rivière Louingui à NTADI	225 927 458
- Réhabilitation de la route en terre Boundji-Ongondza-Obongui-Pont d'Okia	120 089 642
- Construction des Centres de Santé intégrés	2 402 271 843
- Equipements médicaux	7 224 550
- Construction et équipement des salles de classe (Enseignement Primaire)	1 234 619 623
- Construction et équipement des salles de classe (Enseignement technique)	33 137 323
Sous-total 9	**4 874 471 819**
OMS ET FONDS MONDIAL	
- Présence de l'OMS au CONGO	61 446 858
- Lutte contre le SIDA, la tuberculose et le paludisme	5 908 686 342
Sous-total 10	**5 970 133 200**
BANQUE MONDIALE	
- Projet LISUNGUI	2 772 981
Sous-total 11	**2 772 981**
Total général	**49 990 833 487**

II.2. EXECUTION DES DEPENSES DU BUDGET DE L'ETAT

1. La dette publique

En 2017, le service de la dette a été évalué à 89.000.000.000F.CFA contre 22.625.000.000F.CFA en 2016 représentant les charges financières de la dette extérieure.

Le niveau de paiement des intérêts de la dette extérieure s'est élevé en 2017 à la somme de 94.647.506.872 FCFA, soit un taux d'exécution de 106,34% contre 88,61% en 2016.

Le service de la dette est reparti dans le tableau ci-dessous :

Tableau n°16 : tableau détaillé des charges financières de la dette au 31/12/2017

(en FCFA)

Désignation	Montant
Banque Mondiale	1 632 617 248
Groupe BAD/FAD	1 112 979 054
FIDA	202 952 977
EXIMBANK (AVIONS MA 60)	1 945 162 917
EXIMBANK TELECOM	6 708 268 736
EXIMBANK CHINE (Complexe Scolaire)	690 376 409
EXIMBANK CHINE (200 logements)	470 845 711
EXIMBANK TURQUIE	348 488 829
AFREXIM BANK	9 687 015 041
Club de Londres	26 165 388 084
Club de Paris	15 984 441 158
Honoraires	2 038 719 623
Divers créanciers	27 660 251 085
Total	**94 647 506 872**

2. Les dépenses de personnel

Evaluées à quatre cent dix milliards (410.000.000.000) francs CFA, les dépenses de personnel ont été mandatées et payées à hauteur de trois cent quatre-vingt-dix milliards cinq cent quatre millions soixante-deux mille quatre cent quatre-vingt (390.504.062.480) francs CFA, soit un taux d'exécution de 95,24% contre 92,74% en 2017.

3. Les dépenses de biens et services

Les ordonnancements des biens et services se chiffrent à la somme de deux cent dix-neuf milliards deux cent cinquante millions huit cent soixante mille deux cent quatre-vingt-deux (219.250.860.282) francs CFA contre des prévisions de deux cent cinq milliards (205.000.000.000) francs CFA, soit un taux d'exécution de 106,95% contre 99,67% en 2016.

Les paiements se sont élevés à la somme de cent quatre-vingt-six milliards six cent quarante-deux millions cent trente mille sept cent quatre-vingt-deux (186.642.130.782) francs CFA, soit 85,12% des ordonnancements.

4. Les charges communes

Evaluées à trente-cinq milliards (35.000.000.000) francs CFA, les charges communes ont été ordonnancées à hauteur de soixante-neuf milliards six cent quatre-vingt-treize millions neuf cent trois mille deux cent quatre-vingt-sept (69.693.903.287) francs CFA, soit un taux d'exécution de 199,13% contre 145,88% en 2016.

Les paiements se sont élevés à cinquante-trois milliards deux cent soixante-sept millions cinquante-deux mille quatre cent sept (53.267.052.407) francs CFA, soit 76,43% des ordonnancements contre 77,55% en 2016.

5. Les transferts et interventions

Prévues pour trois cent vingt-deux milliards (322.000.000.000) francs CFA, les dépenses de transferts et interventions ont été ordonnancées à la somme de trois cent trois milliards trois cent quarante-deux millions sept cent trente un millions deux cent seize (303.342.731.216) francs CFA, soit un taux d'exécution de 94,21%.

Les paiements se sont élevés à la somme de cent quatre-vingt-quinze milliards cent trente-quatre millions cinq cent soixante-dix-neuf mille six cent quatre-vingt-deux (195.134.579.682) francs CFA, soit 64,33% des ordonnancements.

Tableau n°17 : Tableau récapitulatif des dépenses ordonnancées et payées

Nature des dépenses	Prévisions (1)	Ordonnancements (2)	Paiements (3)	Taux d'exécution (2)/(1)
- Charges financières de la dette	89 000 000 000	94 647 506 872	94 647 506 872	106,35%
- Personnel	410 000 000 000	390 504 062 480	390 504 062 480	95,24%
- Biens et services	205 000 000 000	219 250 860 282	186 642 130 782	106,95%
- Charges communes	35 000 000 000	69 693 903 287	53 267 052 407	199,13%
- Transferts et interventions	322 000 000 000	303 342 731 216	195 134 579 682	94,21%
Total	**1 061 000 000 000**	**1 077 439 064 137**	**920 195 332 223**	**101,55%**

Tableau n° 18 : Situation des dépenses de biens et services exercice 2017

N° code	Ministères et institutions	Prévisions	Ordonnancements
14	Primature	2 823 000 416	2 678 887 800
21	Défense Nationale	133 399 242 320	155 680 055 150
28	Aménagement du territoire et grands travaux	552 572 633	539 878 963
31	Affaires Etrangères, coop. et congolais étranger	10 715 224 864	7 000 694 557
32	Justice, droits humains et promo. peuples autoch	2 372 366 290	2 273 192 937
33	Communication, média et porte parole de Gvt	777 782 820	664 061 954
34	Intérieur, Décentralisation et dvlp local	15 635 542 953	14 671 098 142
37	Construction, Urbanisme, ville et cadre de vie	88 087 325	79 293 575
39	Energie et Hydraulique	90 827 893	77 474 493
41	Agriculture, Elevage et pêche	453 639 136	313 315 453
42	Economie Forestière et dvlp durable	252 195 197	218 097 967
43	Equipement & entretien routier	196 114 650	186 209 150
44	Transports, Aviation Civile et marine marchande	465 640 323	420 208 933
46	Mines et Géologie	305 472 840	249 742 540
47	Affaires foncières et domaine public	145 265 695	110 429 793
48	Hydrocarbures	59 954 603	55 822 103
49	Postes & Télécommunications	198 395 836	297 444 916
50	Zones économiques spéciales	158 057 734	107 409 063
51	Commerce extérieur et consommation	137 797 854	116 521 141
53	Finances et budget	9 566 555 393	12 001 677 367
54	PME, Artisanat et secteur informel	154 064 102	135 248 224
59	Plan, statistique et Intégration régionale	836 022 517	786 392 028
61	Enseign. Primaire Sec. et alphabétisation	10 305 109 734	8 410 528 562
62	Enseignement Supérieur	478 418 622	353 700 545
63	Culture et Arts	257 663 885	208 011 025
64	Sports et éducation physique	286 521 417	213 769 584
65	Recherche scientifique et innovation technologique	116 614 008	105 999 708
66	Tourisme et environnement	181 772 563	98 424 544
67	Promotion de la Femme et intég. de la femme	166 577 748	102 722 198
68	Enseignement Technique et professionnel	2 560 278 608	2 314 538 229
69	jeunesse et éducation civique	215 766 217	159 607 451
71	Santé et population	8 583 864 842	6 728 067 702
72	Fonction Publique & Réforme de l'Etat	643 899 726	368 201 331
73	Affaires sociales, action humanitaire et solidarité	975 463 799	713 236 986
74	Travail & Sécurité Sociale	153 955 000	188 792 718
76	Economie, Industrie et portefeuille public	403 570 837	276 011 650
77	Délégué à la primature chgé des relat° avec le Parlement	182 000 000	262 142 200
78	Délégué à la primature chgé écon.num.et prosp.	53 659 600	53 659 600
79	Délégué à l'intérieur, chgé décentralisation et dvlp local	51 040 000	30 290 000
	Total dépenses de matériel	**205 000 000 000**	**219 250 860 282**

Tableau n°20 : Situation des dépenses de transferts exercice 2017

N° code	Ministères et institutions	Prévisions	Ordonnancements
12	Parlement	30 038 425 000	31 389 459 440
13	Présidence de la République	40 355 777 410	47 935 209 456
14	Primature	63 000 000	63 000 000
15	Cour Constitutionnelle	784 000 000	784 000 000
16	Conseil Economique & Social	940 800 000	940 800 000
17	Conseil Supérieur de la Magistrature	156 800 000	156 800 000
18	Cour Suprême	313 600 000	313 600 000
19	Haute Cour de Justice	78 400 000	78 400 000
20	Commission Nationale des Droits de l'Homme	634 821 234	634 821 234
21	Défense nationale	3 569 989 000	2 714 829 750
22	Médiateur de la République	313 600 000	313 600 000
23	Cour des Comptes et de discipline budgétaire	700 000 000	700 000 000
25	Conseil Sup. de la Liberté de Communication	680 000 000	679 980 000
26	Commission nat. de lutte contre la fraude	313 600 000	313 600 000
27	Observatoire de lutte contre la corruption	369 887 000	369 887 000
28	Aménagement du territoire et des grands travaux	21 100 000	21 100 000
31	Affaires Etrangères, coop.et congolais de l'étranger	813 135 158	2 175 752 963
32	Justice, droits humains et promo.pples autochtones	222 320 000	210 446 000
33	Communication, médias et porte parole du Gvt	1 337 624 750	1 544 282 414
34	Intérieur, décentralisation et développement local	62 265 696 482	57 174 600 346
37	Construction, Urbanisme, ville et cadre de vie	9 051 000 000	10 064 747 617
39	Energie et Hydraulique	5 568 492 144	3 581 907 866
41	Agriculture, Elevage et pêche	2 957 161 308	2 241 950 314
42	Economie Forestière et dvpt durable	1 033 342 131	1 003 502 766
43	Equipement & entretien routier	641 900 000	533 407 820
44	Transports, Aviation Civile et marine marchande	248 724 000	11 172 000
46	Mines et géologie	2 032 370 000	1 955 978 745
47	Affaires foncières et domaine public	1 615 367 625	1 530 878 745
48	Hydrocarbures	1 065 871 303	954 535 803
49	Postes & Télécommunications	554 892 000	836 022 000
50	Zones économiques spéciales	23 520 000	23 520 000
51	Commerce extérieur et consommation	417 591 681	338 767 193
53	Finances et budget	11 950 623 564	13 920 293 956
54	PME, artisanat et secteur informel	681 322 937	591 274 501
59	Plan, statistique et Intégration régionale	1 895 532 715	1 458 949 033
61	Ens, Primaire, Secondaire et alphabétisation	9 647 288 000	9 635 528 000
62	Enseignement Supérieur	51 098 510 000	37 779 278 821
63	Culture & Arts	3 007 958 483	2 905 075 650
64	Sports & éducation physique	4 800 461 550	7 069 471 556
65	Recherche scientifique et innov. Technologique	2 856 253 786	2 857 568 630
66	Tourisme et environnement	326 652 230	234 958 383
67	Promotion de la Femme et intégr. femme au dvlpmnt	171 000 000	191 000 000
68	Enseignement Techn., prof., format° qual. Et emploi	15 081 796 766	13 841 579 266
69	Jeunesse et éducation civique	603 174 000	600 174 000
71	Santé et population	46 731 125 733	37 995 433 647
72	Fonction Publique & Réforme de l'Etat	1 773 376 367	983 584 000
73	Affaires sociales, action humanitaire et solidarité	356 366 725	336 401 725
74	Travail et Sécurité Sociale	142 306 192	104 806 192
76	Economie, Industrie et portefeuille public	1 633 442 726	1 246 794 384
81	Conseil national du dialogue	10 000 000	0
82	Conseil consultatif des sages et des notabilités T.	10 000 000	0
83	Conseil consultatif des femmes	10 000 000	0
84	Conseil consultatif des personnes handicapées	10 000 000	0
85	Conseil consultatif de la jeunesse	10 000 000	0
86	Conseil consultatif de la société civile et Org.non Gvt	10 000 000	0
	Total dépenses de transfert	**322 000 000 000**	**303 342 731 216**

II.3. LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Au 31 décembre 2017, les dépenses d'investissement prévues pour un montant total de 438.000.000.000 FCFA ont été ordonnancées à hauteur de 473.746.735.520 FCFA, soit un taux d'exécution de 108,16%.

Le tableau ci-dessous récapitule les dépenses d'investissement par nature des ressources.

Tableau n°21: Récapitulatif des dépenses d'investissement par catégorie des ressources.

RESSOURCES	Prévisions budgétaires initiales (1)	Prévisions budgétaires réajustées (2)	Ordonnancements (3)	Taux d'exécut° (3)/(2)
1) Ressources internes				
1.1. Moyens librement affectables	292 537 000 000	293 000 000 000	161 103 689 619	54,98%
Sos total ressources internes	**292 537 000 000**	**293 000 000 000**	**161 103 689 619**	**54,98%**
2)- Ressources externes				
2.1. Emprunts	529 938 000 000	100 000 000 000	262 652 212 415	262,65%
2.2. Dons	155 945 000 000	45 000 000 000	49 990 833 486	111,09%
Dons ordinaires	123 055 000 000	20 824 000 000	18 864 528 132	90,59%
Fonds PPTE	6 200 000 000	6 200 000 000	4 874 471 819	78,62%
Fonds C2D	26 690 000 000	17 976 000 000	26 251 833 535	146,04%
Sous total ressources externes	**685 883 000 000**	**145 000 000 000**	**312 643 045 901**	**215,62%**
Total Général	**978 420 000 000**	**438 000 000 000**	**473 746 735 520**	**108,16%**

Les dépenses d'investissement par Ministère sont présentées dans le tableau suivant :

Tableau n°22 : Tableau récapitulatif des dépenses d'investissement par Ministère

Ministères	Prévisions	Ordonnancements
14 Primature	4 000 000 000	468 996 253
21 Défense Nationale	28 500 000 000	15 585 144 546
28 Aménagement du territoire et Grands travaux	8 250 000 000	523 415 680
31 Affaires Etrangères, Coop. et cgolais de l'étranger	1 044 000 000	603 999 982
32 Justice, Droits Humains et promo. Peuples autochtones	1 746 000 000	1 099 917 132
33 Communication, médias et porte parole du Gvt	5 795 000 000	790 029 750
34 Intérieur, Décentralisation et dévelop. local	5 500 000 000	3 168 818 286
37 Construction, Urbanisme, Ville et cadre de vie	32 040 000 000	84 663 501 563
39 Energie et Hydraulique	45 178 000 000	20 662 511 926
41 Agriculture, Elevage et Pêche	17 937 000 000	6 281 659 094
42 Economie Forestière et Dvlp durable	6 862 000 000	3 138 152 892
43 Equipement et entretien routier	95 528 000 000	129 611 226 827
44 Transport, Aviation Civile et Marine Marchande	22 555 000 000	68 655 935 060
46 Mines et Geologie	856 000 000	856 000 000
47 Affaires Foncières et Domaine Public	12 200 000 000	519 700 000
48 Hydrocarbures	600 000 000	86 632 325
49 Postes et Télécommunications	15 290 000 000	32 278 072 375
50 Zones économiques spéciales	2 000 000 000	220 060 000
51 Commerce Extérieur et Consommation	1 000 000 000	281 124 548
53 Finances et Budget	3 740 000 000	20 541 435 154
54 PME, Artisanat et secteur informel	2 800 000 000	1 714 645 376
59 Plan, statistique et intégration régionale	15 872 000 000	6 365 272 953
61 Enseignement Primaire, Secondaire et Alpha.	13 134 000 000	11 538 054 324
62 Enseignement Supérieur	16 000 000 000	23 567 000 000
63 Culture et Arts	500 000 000	67 324 400
64 Sports et Education Physique	1 080 000 000	1 079 931 200
65 Recherche Scientifique et Innovation Techn.	500 000 000	0
66 Tourisme et environnement	2 230 000 000	396 428 000
67 Promotion de la Femme et intégration femme	2 100 000 000	2 103 602 368
68 Enseignement Technique et professionnel, de la Formation qualifiante et de l'emploi	12 126 000 000	4 064 010 776
69 Jeunesse et Education Civique	803 000 000	28 190 140
71 Santé et Population	45 244 000 000	26 069 403 769
72 Fonction Publique, Réforme Etat, Travail et Séc. Soc.	1 280 000 000	185 146 124
73 Affaires sociales, action humanitaire et solidarité	6 210 000 000	2 797 783 627
76 Economie, industrie	7 500 000 000	3 733 609 070
TOTAL GENERAL	**438 000 000 000**	**473 746 735 520**

L'analyse des dépenses d'investissement par secteur se présente comme suit :

Tableau n°23 : récapitulatif des dépenses d'investissement par secteur

Secteur	ORDONNANCEMENTS				Taux de répartition
	INTERNE	EXTERNE		TOTAL	
		Emprunts	Dons		
Infrastructures de base	65 221 718 264	240 623 936 605	30 025 592 882	335 871 247 751	70,90%
Secteurs sociaux	56 069 442 544	2 367 109 315	12 885 544 869	71 322 096 728	15,05%
Production et commerce	8 215 768 124	4 946 922 113	3 545 621 068	16 708 311 305	3,53%
Gouvernance administrative et économique	10 035 349 750	14 714 244 382	3 378 579 656	28 128 173 788	5,94%
Défense et sécurité	15 585 144 546	0	25 000 000	15 610 144 546	3,30%
Souveraineté	4 905 461 214	0	101 383 057	5 006 844 271	1,06%
Gouvernance judiciaire	1 070 805 177	0	29 111 955	1 099 917 132	0,23%
Total	**161 103 689 619**	**262 652 212 415**	**49 990 833 487**	**473 746 735 521**	100,00%

Au regard du tableau ci-dessus, le secteur des infrastructures de base occupe le premier rang avec un taux de répartition de 70,90% suivi de très loin par tous les autres secteurs à savoir, de manière décroissante :

- Secteurs sociaux : 15,05%
- Gouvernance administrative et économique : 5,94%
- Défense et sécurité : 3,30%
- Production et Commerce : 3,53%
- Souveraineté : 1,06%
- Gouvernance judiciaire : 0,23%

Tableau n°24: Récapitulatif des recettes du budget général

Nature	Prévisions	Recouvrements	Taux de recouvrement
A) Recettes propres			
- Impôts et taxes intérieurs	653 000 000 000	617 566 730 259	94,57%
- Droits et taxes de douanes	116 000 000 000	107 709 808 447	92,85%
- Recettes du Domaine	391 300 000 000	397 501 729 177	101,58%
- Recettes de service et de portefeuille	38 000 000 000	16 189 275 542	42,60%
Total recettes propres (1)	**1 198 300 000 000**	**1 138 967 543 425**	95,05%
B) Excédent de trésorerie	**255 237 000 000**	**190 574 250 665**	74,67%
Total Recettes du budget général	**1 453 537 000 000**	**1 329 541 794 090**	91,47%

Tableau n°25 : Récapitulatif des dépenses du budget général

Nature des dépenses	Prévisions (1)	ordonnancements (2)	Paiements (3)	Taux d'exécution (2)/(1)
A) Dépenses courantes (hors dette)				
- Personnel	410 000 000 000	390 504 062 480	390 504 062 480	95,24%
- Biens et services	205 000 000 000	219 250 860 282	186 642 130 782	106,95%
- Charges communes	35 000 000 000	69 693 903 287	53 267 052 407	199,13%
- Transferts et interventions	322 000 000 000	303 342 731 216	195 134 579 682	94,21%
B) Dépenses d'investissement	438 000 000 000	473 746 735 520	409 346 461 867	108,16%
C) Service de la dette	89 000 000 000	94 647 506 872	94 647 506 872	106,35%
Total dépenses du budget général	**1 499 000 000 000**	**1 551 185 799 657**	**1 329 541 794 090**	**103,48%**

L'exécution du budget général de l'Etat exercice 2017 a donné les résultats suivants :

Recettes (recouvrements)	1 138 967 543 425
Dépenses (ordonnancements)	1 551 185 799 657
Dépenses (paiements)	1 329 541 794 090
Financement par les ressources de trésorerie	190 574 250 665
Solde du budget général	**-221 644 005 567**

L'exécution du budget général de l'Etat a connu un financement par les ressources de trésorerie à hauteur de cent quatre-vingt-dix milliards cinq cent soixante-quatorze millions deux cent cinquante mille six cent soixante-cinq (190.574.250.665) francs Cfa contre des prévisions de deux cent cinquante-cinq milliards deux cent trente-sept millions (255.237.000.000) francs Cfa, soit un taux de réalisation de 74,67%.

Le taux de financement du budget général de l'Etat par les ressources de trésorerie est de 14,33%.

Le solde du budget général est déficitaire de deux cent vingt un milliards six cent quarante-quatre millions cinq mille cinq cent soixante-sept (-221.644.005.567) francs CFA.

Ce déficit ne fait que se creuser d'année en année depuis 2015.

2015	- 111.653.534.249
2016	- 206.321.693.071
2017	- 221.644.005.567

II.4. EXECUTION DES BUDGETS ANNEXES

Ont été ouverts, au titre de l'année 2017, les budgets annexes pour les services publics suivants :

- le centre de formalités administratives des entreprises (CFE) ;
- le centre national d'inventaire et d'aménagement des ressources forestières et fauniques (CNIAF) ;
- le service national de reboisement (SNR) ;
- l'agence nationale de l'artisanat (ANA).

II.4.1. Le centre de formalités administratives des entreprises (CFE)

Arrêté en recettes et en dépenses à la somme de cinq cent millions (500.000.000) francs Cfa, le budget du CFE pour l'année 2017 a connu une exécution synthétisée dans le tableau ci-dessous :

Tableau n°26 : Recettes et dépenses du CFE exercice 2017.

Recettes		Dépenses	
Excédent 2016	12 502 015	Dépenses d'investisement	0
Production	107 826 057	Biens et services consommés	19 601 177
		Frais de personnel	79 316 425
		Transferts et reversement	8 664 515
		Dépenses éventuelles	250 000
Total	**120 328 072**	**Total**	**107 832 117**
Excédent	**12 495 955**		

L'exécution du budget du CFE a été impactée par sa transition vers l'agence congolaise pour la création des entreprises. En effet, la loi n°16-2017 du 30 mars 2017 porte création de cette agence, établissement public à caractère administratif dont les statuts ont été approuvés par décret n°2017-522 du 29 décembre 2017.

II.4.2. Le centre national d'inventaire et d'aménagement des ressources forestières et fauniques (CNIAF)

Arrêté en recettes et en dépenses à la somme de trois cent trente millions (330.000.000) francs Cfa, le budget du CNIAF pour l'année 2017 a connu une exécution synthétisée dans le tableau ci-dessous :

Tableau n°27 : Recettes et dépenses du CNIAF exercice 2017.

Recettes		Dépenses	
Report 2016	19 638	Dépenses d'investissement	10 476 400
Subvention de l'Etat	173 927 702	Biens et services consommés	29 754 850
Fonds Forestier	7 000 000	Frais de personnel	105 732 155
		Impôts	14 787 040
		Cotisations sociales	19 200 000
		Dépenses antérieures	0
Total	**180 947 340**	**Total**	**179 950 445**
Excédent	**996 895**		

II.4.3. Le service national de reboisement (SNR)

Arrêté en recettes et en dépenses à la somme de deux milliards sept cent trente-six millions (2.736.000.000) francs CFA, le budget du SNR pour l'année 2017 a connu une exécution synthétisée dans le tableau ci-dessous :

Tableau n°28 : Recettes et dépenses du SNR exercice 2017.

Recettes		Dépenses	
Subventions de l'Etat	1 455 431 331	Matériel et fournitures consommés	157 079 293
Fonds de reboisement	4 200 000	Transports consommés	38 187 553
Fonds Forestier	30 678 350	Autres services consommés	100 000 000
Production accessoire	5 985 303	Frais de personnel	1 148 635 829
Autres subventions	26 542 607	Impôts et taxes	64 249 933
Report exercice précédent	31 057 161	Frais financiers	6 760 760
		Charges diverses	18 632 261
Total	**1 553 894 752**	**Total**	**1 533 545 629**
Excédent:	**20 349 123**		

II.4.4. L'agence nationale de l'artisanat (ANA)

Arrêté en recettes et en dépenses à la somme de deux cent quarante-cinq millions (245.000.000) francs CFA, le budget de l'ANA pour l'année 2017 a connu une exécution synthétisée ainsi qu'il suit :

Tableau n°29 : Recettes et dépenses de l'ANA exercice 2017.

Libellé	Recettes	Dépenses
Subvention Etat	155 088 028	
Paiements salaires		122 774 732
Retenues sur salaires IRPP-CNSS charge patronale		16 013 296
Dépenses de fonctionnement		16 300 000
Fonds pour la promotion de l'artisanat	45 000 000	
Organisation du salon des métiers du bois. Mise en place du Conseil national de l'artisanat		45 000 000
Total	**200 088 028**	**200 088 028**

Le non décaissement de l'intégralité de la subvention de l'Etat a entraîné le non paiement des salaires du dernier trimestre de 2017.

II.5. EXECUTION DES COMPTES SPECIAUX DU TRESOR

Ont été ouverts, pour l'année 2017, les comptes spéciaux du trésor ci-après :

- contribution de solidarité sur les billets d'avions en vols internationaux ;
- fonds forestier ;
- fonds pour la protection de l'environnement ;
- fonds d'aménagement halieutique ;
- fonds national de l'habitat ;
- urbanisation des systèmes d'information des régies financières ;
- fonds de la redevance audiovisuelle ;
- contribution au régime d'assurance maladie.

Au regard de l'exécution du budget de l'Etat de l'année 2017, ces comptes spéciaux du trésor peuvent être classés en deux grandes catégories :

- ceux qui n'ont pas fonctionné comme comptes spéciaux du trésor mais qui apparaissent, en exécution, comme recettes fiscales et douanières ;
- ceux qui ont fonctionné comme tels.

1) Ceux qui n'ont pas fonctionné comme comptes spéciaux du trésor mais qui apparaissent, en exécution, comme recettes fiscales et douanières :

Ces comptes sont répertoriés dans le tableau suivant :

Nature	Montant collecté en 2017	Observation
Contribution de solidarité sur les billets d'avions en vols internationaux.	721.178.900	Recettes des impôts
Fonds de la redevance audiovisuelle.	177.913.676	Recettes des impôts
Fonds national de l'habitat (taxe unique sur les salaires)	22.962.017.191	Recettes des impôts
Urbanisation des systèmes d'information des régies financières (redevance informatique)	23.054.825.003	Recettes des douanes
Contribution au régime d'assurance maladie (taxe sur les boissons et le tabac).	10.114.157.999	Recettes des impôts

2) Ceux qui ont fonctionné comme comptes spéciaux du trésor :

a. Fonds d'aménagement halieutique

Les recettes du fonds d'aménagement halieutique sont constituées des produits de la taxe sur les licences de pêche, des produits de la redevance sur les pirogues de pêche, les produits des amendes ainsi que les dons et legs.

Au titre de l'année 2017, les recettes se sont élevées à la somme de quatre-vingt-six millions cinq cent mille (86.500.000) francs Cfa contre des prévisions de cent millions (100.000.000) francs Cfa, soit un taux de réalisation de 86,50%.

Les missions d'exécution du programme annuel d'aménagement halieutique ont constitué l'essentiel des dépenses du fonds ainsi que des dépenses de fonctionnement général.

b. Fonds pour la protection de l'environnement.

Conformément aux dispositions de la loi n°003-91 du 23 avril 1991 sur la protection de l'environnement et ses textes d'application, les recettes du fonds pour la protection de l'environnement sont constituées :

- de la taxe unique à l'ouverture ;
- de la redevance superficiaire ;
- des produits des études d'impact environnemental ;
- des produits des importations des produits chimiques ;
- de la subvention de l'Etat.

Les dépenses sont constituées, pour l'essentiel, par les travaux du programme annuel élaboré par l'administration centrale de l'environnement.

Au titre de l'année 2017, le budget du fonds pour la protection de l'environnement a été arrêté en recettes et en dépenses à la somme de trois cent cinquante millions (350.000.000) francs CFA comme en 2016.

L'exécution dudit budget est synthétisée dans le tableau ci-dessous :

Tableau n°30 : Recettes et dépenses du fonds pour la protection de l'environnement exercice 2017.

Recettes		Dépenses	
Excédent 2016	154 176 725	Frais de fonctionnement général	341 612 689
Recettes encaissées	243 860 942		
Total	**398 037 667**	**Total**	**341 612 689**
Excédent:	**56 424 978**		

c. Fonds forestier

Créé par la loi n°8-2004 du 13 février 2004, le Fonds forestier est chargé notamment de financer les programmes ci-après :

- l'inventaire des ressources forestières et fauniques ;
- l'aménagement durable des forêts ;
- la création et l'aménagement des aires protégées ;
- la protection des ressources floristiques, fauniques et hydriques ;
- la recherche en matière de forêt et de faune ;
- l'assistance aux populations locales par la formation, la fourniture des plants et l'encadrement desdites populations dans la mise en œuvre des projets forestiers communautaires ;
- le suivi, le contrôle, l'évaluation et la surveillance des activités forestières et fauniques ;
- le renforcement des capacités opérationnelles de l'administration forestière.

Les recettes du fonds forestier sont constituées notamment de :

- la taxe d'abattage ;
- la taxe sur les produits forestiers accessoires ;
- la taxe de déboisement ;
- 50% de la taxe de superficie ;
- la taxe d'exploitation de la faune sauvage ;
- 30% du montant des amendes, des transactions, des restitutions des dommages et intérêts, des ventes aux enchères publiques des objets saisis au profit de l'administration des eaux et forêts.

Les dépenses, quant à elles, concernent le financement des programmes cités plus haut.

Le budget du fonds forestier pour l'année 2017 a été arrêté en recettes et en dépenses à la somme de quatre milliards (4.000.000.000) francs Cfa comme en 2016.

L'exécution des opérations du fonds forestier au 31 décembre 2017 a donné les résultats suivants :

Tableau n°31 : Recettes et dépenses du fonds forestier exercice 2017.

Recettes		Dépenses	
Excédent 2016	3 347 586	Programme d'aménagement des ressources forestières, fauniques, hydriques	516 928 646
Recettes encaissées	3 746 000 000	Renouvellement du matériel	518 757 855
		Dépenses de gestion courante	1 383 646 333
		Dépenses diverses	663 315 300
Total	**3 749 347 586**	**Total**	**3 082 648 134**
Excédent:	**666 699 452**		

II.6. AJUSTEMENTS DES CREDITS DU PROJET DE LOI DE REGLEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 60 de la loi organique n°36-2017 du 3 octobre 2017 relative aux lois de finances, la loi de règlement non seulement constate l'exécution de la loi de finances de l'année mais aussi :

- ratifie les ouvertures de crédits décidées par décrets d'avances ;
- régularise les dépassements des crédits évaluatifs constatés ;
- procède à l'annulation des crédits non consommés ;
- affecte les résultats de l'exercice.

Le présent projet de loi de règlement de l'année 2017 comporte ainsi diverses dispositions d'ajustements des crédits conformément au tableau ci-dessous.

Tableau n°32 : Ajustement des crédits de la loi de règlement

Nature	Crédits ouverts	Ajustements de la loi de règlement		Total des crédits loi de règlement 2017
		Ouvertures des crédits	Annulation des crédits	
- Dette publique	89 000 000 000	5 647 506 872		94 647 506 872
- Personnel	410 000 000 000		19 495 937 520	390 504 062 480
- Biens et services	205 000 000 000	14 250 860 282		219 250 860 282
- Charges communes	35 000 000 000	34 693 903 287		69 693 903 287
- Transferts et interventions (hors contribution)	322 000 000 000		18 657 268 784	303 342 731 216
- Dépenses d'investissement	438 000 000 000	35 746 735 520		473 746 735 520
Total général	**1 499 000 000 000**	**90 339 005 961**	**38 153 206 304**	**1 551 185 799 657**

DEUXIÈME PARTIE

EXPOSÉ DES MOTIFS PAR ARTICLE DE LA LOI

Article 1 à 4 : Constatation des mouvements réels des recettes et des dépenses.

Article 1er : Résultats généraux ;

Article 2 : Recettes du budget général ;

Article 3 : Dépenses du budget général;

Article 4 : Résultat du budget général ;

Article 5 : Opérations des budgets annexes ;

Article 6 : Opérations des comptes spéciaux du trésor.

Article 7 : Résultat global d'exécution ;

Article 8 : Affectation du résultat du budget général.

EXPOSÉ DES MOTIFS PAR ARTICLE

Article 1er : Résultats généraux de l'exécution de la loi de finances pour l'année 2017

Texte de l'article : Les résultats définitifs de l'exécution de la loi de finances exercice 2017 se résument de la manière suivante :

Situation d'exécution	Recettes	Dépenses
A- OPERATIONS DU BUDGET GENERAL	**1 329 541 794 090**	**1 551 185 799 657**
Solde du budget général	**-221 644 005 567**	
B- OPERATIONS DES BUDGETS ANNEXES	**2 055 258 192**	**2 021 416 219**
Centre de formalités des entreprises	120 328 072	107 832 117
Centre national d'inventaire et d'aménagement des ressources forestières et fauniques	180 947 340	179 950 445
Service national de reboisement	1 553 894 752	1 533 545 629
Agence nationale de l'artisanat	200 088 028	200 088 028
Solde des budgets annexes	**+ 33 841 973**	
C- OPERATIONS DES COMPTES SPECIAUX DU TRESOR	**4 233 885 253**	**3 510 760 823**
Fonds d'aménagement halieutique	86 500 000	86 500 000
Fonds sur la protection de l'environnement	398 037 667	341 612 689
Fonds forestier	3 749 347 586	3 082 648 134
Solde des comptes spéciaux du trésor	**+ 723 124 430**	
Résultat global	**-220 887 039 164**	

Article 2

RECETTES DU BUDGET GENERAL

Texte de l'article : Le montant définitif des recettes du budget général de l'Etat pour l'année 2017 est arrêté à la somme de : 1.329.541.794.090 francs CFA.

La répartition dans les détails de cette somme fait l'objet du tableau annexé à la présente loi.

Les résultats synthétiques de ces recettes se présentent comme suit :

A)- RECETTES PROPRES

Prévisions	Réalisations	%
1 198 300 000 000	1 138 967 543 425	95,05%

B)- EXCEDENT DE TRESORERIE

Prévisions	Réalisations	%
255 237 000 000	190 574 250 665	74,67%

Article 3

DEPENSES DU BUDGET GENERAL

Texte de l'article : Le montant définitif des dépenses du budget général de l'Etat pour l'année 2017 est arrêté à la somme de : 1.551.185.799.657 francs CFA.

La répartition dans les détails de cette somme fait l'objet du tableau annexé à la présente loi.

Les résultats synthétiques de ces dépenses se présentent comme suit :

A)- DEPENSES COURANTES (HORS DETTE)

Prévisions (1)	Ordonnancements (2)	Paiements (3)	% (2)/(1)
972 000 000 000	982 791 557 265	825 547 825 351	101,11%

B)- DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Prévisions (1)	Ordonnancements (2)	Paiements (3)	% (2)/(1)
438 000 000 000	473 746 735 520	409 346 461 867	108,16%

C)- SERVICE DE LA DETTE

Prévisions (1)	Ordonnancements (2)	Paiements (3)	% (2)/(1)
89 000 000 000	94 647 506 872	94 647 506 872	106,35%

Article 7

Résultat global d'exécution

Le résultat global d'exécution du budget de l'Etat pour l'année 2017 se présente comme suit :

Recettes:	1 329 541 794 090
Dépenses:	1 551 185 799 657
Déficit du budget général:	-221 644 005 567
Excédent des budgets annexes.....	+ 33 841 973
Excédent des Comptes Spéciaux:	+ 723 124 430
RESULTAT GLOBAL D'EXECUTION	**-220 887 039 164**

Article 8

Affectation du résultat du budget général

La loi de règlement procède à l'affectation des résultats issus de l'exécution du budget conformément aux dispositions de la loi organique relative aux lois de finances.

Texte de l'article : Est autorisé le transfert au compte de résultat ouvert dans les écritures du directeur général du trésor du déficit du budget général mentionné à l'article 4.

TROISIÈME PARTIE

Le Projet de loi

Le présent projet de loi est présenté au Parlement pour le compte du Premier Ministre, Chef du Gouvernement par le ministre des finances et du budget qui est chargé d'en exposer les motifs et d'en soutenir la discussion.

PARLEMENT

RÉPUBLIQUE DU CONGO
Unité-:-Travail-:-Progrès

Loi n° du
portant loi de règlement du budget de l'Etat,
exercice 2017

L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET LE SENAT ONT DELIBERE ET ADOPTÉ
LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE PROMULGUE LA LOI DONT LA TENEUR SUIT:

Article premier: Les résultats définitifs de l'exécution de la loi de finances pour l'année 2017 sont arrêtés aux sommes mentionnées ci-après :

LIBELLE	RECETTES	DEPENSES
A- OPERATIONS DU BUDGET GENERAL	1 329 541 794 090	1 551 185 799 657
Résultat: (Déficit des recettes sur les dépenses)	**-221 644 005 567**	
B- OPERATIONS DES BUDGETS ANNEXES	2 055 258 192	2 021 416 219
Résultat: Excédent des recettes sur les dépenses)	**+ 33 841 973**	
C- OPERATIONS DES COMPTES SPECIAUX DU TRESOR	4 233 885 253	3 510 760 823
Résultat: (Excédent des recettes sur les dépenses)	**+723 124 430**	
Résultat global d'exécution	**-220 887 039 164**	

Article 2 : Le montant définitif des recettes du budget général de l'Etat de l'exercice 2017 est arrêté à la somme de 1.329.541.794.090 francs CFA.

Le détail ayant trait aux recettes se trouve dans le tableau A annexé à la présente loi.

Article 3 : Le montant définitif des dépenses du budget général de l'Etat de l'exercice 2017 est arrêté à la somme de 1.551.185.799.657 francs CFA.

Le détail ayant trait aux dépenses se trouve dans le tableau B annexé à la présente loi.

Article 4 : Le résultat de l'exécution du budget général de l'Etat de l'exercice 2017 est définitivement fixé ainsi qu'il suit :

(en francs CFA)

Recettes :	1 329 541 794 090
Dépenses :	1 551 185 799 657
Résultat du budget général (déficit):	**-221 644 005 567**

Article 5 : Le résultat d'exécution des budgets annexes ouverts au titre de l'année 2017 est fixé ainsi qu'il suit :

(en francs CFA)

Recettes :	2 055 258 192
Dépenses :	2 021 416 219
Résultat des budgets annexes (excédent)	**+33 841 973**

Article 6 : Le résultat d'exécution des comptes spéciaux du trésor ouverts au titre de l'année 2017 est fixé ainsi qu'il suit :

(en francs CFA)

Recettes :	4 233 885 253
Dépenses :	3 510 760 823
Résultat des comptes spéciaux du trésor (excédent)....	**+ 723 124 430**

Article 7 : Le résultat global d'exécution au titre de l'exercice 2017 est définitivement fixé ainsi qu'il suit :

(en francs CFA)

Déficit au titre des opérations définitives:.....	**-221 644 005 567**
Opérations des budgets annexes :.....	**+33 841 973**
Opérations des comptes spéciaux :.....	**+723 124 430**
RESULTAT GLOBAL D'EXECUTION	**-220 887 039 164**

Article 8 : Est autorisé le transfert au compte de résultat ouvert dans les écritures du directeur général du trésor du déficit du budget général mentionné à l'article 4.

Article 9 : La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Brazzaville, le

Par le Président de la République

Denis SASSOU N'GUESSO

Le Premier ministre,
Chef du Gouvernement,

Clément MOUAMBA

Le ministre des finances et du budget,

Calixte NGANONGO

ANNEXES

Tableau A : Récapitulatif des recettes définitives de l'Etat

Nature	Prévisions	Recouvrements	Taux de recouvrement
A) Recettes propres			
- Impôts et taxes intérieurs	653 000 000 000	617 566 730 259	94,57%
- Droits et taxes de douanes	116 000 000 000	107 709 808 447	92,85%
- Recettes du Domaine	391 300 000 000	397 501 729 177	101,58%
- Recettes de service et de portefeuille	38 000 000 000	16 189 275 542	42,60%
Total recettes propres	**1 198 300 000 000**	**1 138 967 543 425**	95,05%
B) Excédent de trésorerie	**255 237 000 000**	**190 574 250 665**	74,67%
Total Recettes du budget général	**1 453 537 000 000**	**1 329 541 794 090**	91,47%

Tableau B : Récapitulatif des dépenses définitives de l'Etat

Nature des dépenses	Prévisions (1)	ordonnancements (2)	Paiements (3)	Taux d'exécution (2)/(1)
A) Dépenses courantes (hors dette)				
- Personnel	410 000 000 000	390 504 062 480	390 504 062 480	95,24%
- Biens et services	205 000 000 000	219 250 860 282	186 642 130 782	106,95%
- Charges communes	35 000 000 000	69 693 903 287	53 267 052 407	199,13%
- Transferts et interventions	322 000 000 000	303 342 731 216	195 134 579 682	94,21%
B) Dépenses d'investissement	438 000 000 000	473 746 735 520	409 346 461 867	108,16%
C) Service de la dette	89 000 000 000	94 647 506 872	94 647 506 872	106,35%
Total dépenses du budget général	**1 499 000 000 000**	**1 551 185 799 657**	**1 329 541 794 090**	**103,48%**

Tableau C : Ajustement des crédits de la loi de règlement

Nature	Crédits ouverts	Ajustements de la loi de règlement		Total des crédits loi de règlement 2017
		Ouvertures des crédits	Annulation des crédits	
- Dette publique	89 000 000 000	5 647 506 872		94 647 506 872
- Personnel	410 000 000 000		19 495 937 520	390 504 062 480
- Biens et services	205 000 000 000	14 250 860 282		219 250 860 282
- Charges communes	35 000 000 000	34 693 903 287		69 693 903 287
- Transferts et interventions (hors contribution)	322 000 000 000		18 657 268 784	303 342 731 216
- Dépenses d'investissement	438 000 000 000	35 746 735 520		473 746 735 520
Total général	**1 499 000 000 000**	**90 339 005 961**	**38 153 206 304**	**1 551 185 799 657**

Tableau D : récapitulatif des dépenses ordonnancées et payées

Nature des dépenses	Prévisions (1)	Ordonnancements (2)	Paiements (3)	Taux d'exécution (2)/(1)
- Charges financières de la dette	89 000 000 000	94 647 506 872	94 647 506 872	106,35%
- Personnel	410 000 000 000	390 504 062 480	390 504 062 480	95,24%
- Biens et services	205 000 000 000	219 250 860 282	186 642 130 782	106,95%
- Charges communes	35 000 000 000	69 693 903 287	53 267 052 407	199,13%
- Transferts et interventions	322 000 000 000	303 342 731 216	195 134 579 682	94,21%
Total	**1 061 000 000 000**	**1 077 439 064 137**	**920 195 332 223**	**101,55%**

Tableau E : dépenses de personnel par ministère et institution

N° code	Ministères et institutions	Prévisions	Ordonnancements
12	Parlement	438 928 685	431 845 189
13	Présidence de la République	14 947 928 274	14 372 699 718
14	Primature	961 880 397	909 066 164
15	Cour Constitutionnelle	83 399 178	79 191 824
20	Commission Nationale des Droits de l'Homme	7 000 000	0
21	Défense Nationale	52 924 553 703	50 361 221 677
23	Cour des Comptes et de Discipline Budgétaire	1 092 064 085	1 023 739 299
28	Aménagement du Territoire et Grands Travaux	454 179 827	426 968 085
31	Affaires Etrangères, Coop. et congolais de l'étranger	21 587 009 089	21 151 149 690
32	Justice, droits humains et promo. ppes autochtones	19 759 197 722	19 188 134 429
33	Communication, médias et porte parole du Gvt	8 147 608 010	7 706 872 087
34	Intérieur, décentralisation et développement local	33 523 475 474	31 534 541 270
37	Construction, Urbanisme, ville et cadre de vie	990 575 675	954 930 289
39	Energie et Hydraulique	806 520 783	341 884 906
41	Agriculture, Elevage et pêche	6 513 230 803	6 240 189 596
42	Economie Forestière et développement durable	5 156 137 734	4 890 107 018
43	Equipement & entretien routier	1 420 561 269	1 386 532 856
44	Transports, aviation Civile et marine marchande	2 144 078 605	2 055 345 521
46	Mines et géologie	551 918 680	967 310 378
47	Affaires foncières et domaine public	1 049 954 521	999 632 838
48	Hydrocarbures	771 452 608	745 556 002
49	Postes & Télécommunications	128 396 839	124 115 756
50	Zones économiques spéciales	65 000 000	0
51	Commerce extérieur et consommation	2 723 378 490	2 609 190 072
53	Finances et budget	45 080 504 726	42 529 081 043
54	PME, artisanat et secteur informel	304 981 553	304 983 072
59	Plan, statistique et intégration régionale	2 225 831 049	2 088 894 097
61	Enseignement Primaire, Second. Et alphabétisation	90 821 387 705	86 751 731 111
62	Enseignement Supérieur	527 201 039	471 477 612
63	Culture et Arts	1 251 414 984	1 212 146 802
64	Sport & éducation physique	8 720 591 167	7 776 021 092
65	Recherche scientifique et innovation technologique	900 595 575	874 486 817
66	Tourisme et environnement	996 358 888	933 565 145
67	Promotion de la Femme et intégrat. de la femme au dv	937 830 676	882 271 949
68	Enseignement Techn., prof., format° qual. et emploi	20 933 270 194	19 621 888 206
69	Jeunesse et éducation civique	3 346 646 967	3 717 533 124
71	Santé et population	32 011 847 912	29 800 342 473
72	Fonction Publique & Réforme de l'Etat	18 879 199 056	14 860 043 322
73	Affaires sociales, action humanitaire et solidarité	5 459 028 948	5 229 545 857
74	Travail et sécurité sociale	94 548 206	3 264 650 387
76	Economie , industrie et portefeuille public	1 260 330 904	1 685 175 707
	Total	**410 000 000 000**	**390 504 062 480**

Tableau F : dépenses de transferts par ministère

N° code	Ministères et institutions	Prévisions	Ordonnancements
12	Parlement	30 038 425 000	31 389 459 440
13	Présidence de la République	40 355 777 410	47 935 209 456
14	Primature	63 000 000	63 000 000
15	Cour Constitutionnelle	784 000 000	784 000 000
16	Conseil Economique & Social	940 800 000	940 800 000
17	Conseil Supérieur de la Magistrature	156 800 000	156 800 000
18	Cour Suprême	313 600 000	313 600 000
19	Haute Cour de Justice	78 400 000	78 400 000
20	Commission Nationale des Droits de l'Homme	634 821 234	634 821 234
21	Défense nationale	3 569 989 000	2 714 829 750
22	Médiateur de la République	313 600 000	313 600 000
23	Cour des Comptes et de discipline budgétaire	700 000 000	700 000 000
25	Conseil Sup. de la Liberté de Communication	680 000 000	679 980 000
26	Commission nat. de lutte contre la fraude	313 600 000	313 600 000
27	Observatoire de lutte contre la corruption	369 887 000	369 887 000
28	Aménagement du territoire et des grands travaux	21 100 000	21 100 000
31	Affaires Etrangères, coop.et congolais de l'étranger	813 135 158	2 175 752 963
32	Justice, droits humains et promo.pples autochtones	222 320 000	210 446 000
33	Communication, médias et porte parole du Gvt	1 337 624 750	1 544 282 414
34	Intérieur, décentralisation et développement local	62 265 696 482	57 174 600 346
37	Construction, Urbanisme, ville et cadre de vie	9 051 000 000	10 064 747 617
39	Energie et Hydraulique	5 568 492 144	3 581 907 866
41	Agriculture, Elevage et pêche	2 957 161 308	2 241 950 314
42	Economie Forestière et dvpt durable	1 033 342 131	1 003 502 766
43	Equipement & entretien routier	641 900 000	533 407 820
44	Transports, Aviation Civile et marine marchande	248 724 000	11 172 000
46	Mines et géologie	2 032 370 000	1 955 978 745
47	Affaires foncières et domaine public	1 615 367 625	1 530 878 745
48	Hydrocarbures	1 065 871 303	954 535 803
49	Postes & Télécommunications	554 892 000	836 022 000
50	Zones économiques spéciales	23 520 000	23 520 000
51	Commerce extérieur et consommation	417 591 681	338 767 193
53	Finances et budget	11 950 623 564	13 920 293 956
54	PME, artisanat et secteur informel	681 322 937	591 274 501
59	Plan, statistique et intégration régionale	1 895 532 715	1 458 949 033
61	Ens, Primaire, Secondaire et alphabétisation	9 647 288 000	9 635 528 000
62	Enseignement Supérieur	51 098 510 000	37 779 278 821
63	Culture & Arts	3 007 958 483	2 905 075 650
64	Sports & éducation physique	4 800 461 550	7 069 471 556
65	Recherche scientifique et innov. Technologique	2 856 253 786	2 857 568 630
66	Tourisme et environnement	326 652 230	234 958 383
67	Promotion de la Femme et intégr. femme au dvlpmnt	171 000 000	191 000 000
68	Enseignement Techn., prof., format° qual. Et emploi	15 081 796 766	13 841 579 266
69	Jeunesse et éducation civique	603 174 000	600 174 000
71	Santé et population	46 731 125 733	37 995 433 647
72	Fonction Publique & Réforme de l'Etat	1 773 376 367	983 584 000
73	Affaires sociales, action humanitaire et solidarité	356 366 725	336 401 725
74	Travail et Sécurité Sociale	142 306 192	104 806 192
76	Economie, industrie et portefeuille public	1 633 442 726	1 246 794 384
81	Conseil national du dialogue	10 000 000	0
82	Conseil consultatif des sages et des notabilités T.	10 000 000	0
83	Conseil consultatif des femmes	10 000 000	0
84	Conseil consultatif des personnes handicapées	10 000 000	0
85	Conseil consultatif de la jeunesse	10 000 000	0
86	Conseil consultatif de la société civile et Org.non Gvt	10 000 000	0
	Total dépenses de transfert	**322 000 000 000**	**303 342 731 216**

Tableau G : dépenses de biens et services par ministère

N° code	Ministères et institutions	Prévisions	Ordonnancements
14	Primature	2 823 000 416	2 678 887 800
21	Défense Nationale	133 399 242 320	155 680 055 150
28	Aménagement du territoire et grands travaux	552 572 633	539 878 963
31	Affaires Etrangères, coop. et congolais étranger	10 715 224 864	7 000 694 557
32	Justice, droits humains et promo. peuples autoch	2 372 366 290	2 273 192 937
33	Communication, média et porte parole de Gvt	777 782 820	664 061 954
34	Intérieur, Décentralisation et dvlp local	15 635 542 953	14 671 098 142
37	Construction, Urbanisme, ville et cadre de vie	88 087 325	79 293 575
39	Energie et Hydraulique	90 827 893	77 474 493
41	Agriculture, Elevage et pêche	453 639 136	313 315 453
42	Economie Forestière et dvlp durable	252 195 197	218 097 967
43	Equipement & entretien routier	196 114 650	186 209 150
44	Transports, Aviation Civile et marine marchande	465 640 323	420 208 933
46	Mines et Géologie	305 472 840	249 742 540
47	Affaires foncières et domaine public	145 265 695	110 429 793
48	Hydrocarbures	59 954 603	55 822 103
49	Postes & Télécommunications	198 395 836	297 444 916
50	Zones économiques spéciales	158 057 734	107 409 063
51	Commerce extérieur et consommation	137 797 854	116 521 141
53	Finances et budget	9 566 555 393	12 001 677 367
54	PME, Artisanat et secteur informel	154 064 102	135 248 224
59	Plan, statistique et Intégration régionale	836 022 517	786 392 028
61	Enseign. Primaire Sec. et alphabétisation	10 305 109 734	8 410 528 562
62	Enseignement Supérieur	478 418 622	353 700 545
63	Culture et Arts	257 663 885	208 011 025
64	Sports et éducation physique	286 521 417	213 769 584
65	Recherche scientifique et innovation technologique	116 614 008	105 999 708
66	Tourisme et environnement	181 772 563	98 424 544
67	Promotion de la Femme et intég. de la femme	166 577 748	102 722 198
68	Enseignement Technique et professionnel	2 560 278 608	2 314 538 229
69	jeunesse et éducation civique	215 766 217	159 607 451
71	Santé et population	8 583 864 842	6 728 067 702
72	Fonction Publique & Réforme de l'Etat	643 899 726	368 201 331
73	Affaires sociales, action humanitaire et solidarité	975 463 799	713 236 986
74	Travail & Sécurité Sociale	153 955 000	188 792 718
76	Economie, Industrie et portefeuille public	403 570 837	276 011 650
77	Délégué à la primature chgé des relat° avec le Parlement	182 000 000	262 142 200
78	Délégué à la primature chgé écon.num.et prosp.	53 659 600	53 659 600
79	Délégué à l'intérieur, chgé décentralisation et dvlp local	51 040 000	30 290 000
	Total dépenses de matériel	**205 000 000 000**	**219 250 860 282**

Tableau H: dépenses d'investissement par nature de recette

RESSOURCES	Prévisions budgétaires initiales (1)	Prévisions budgétaires réajustées (2)	Ordonnancements (3)	Taux d'exécut° (3)/(2)
1) Ressources internes				
1.1. Moyens librement affectables	292 537 000 000	293 000 000 000	161 103 689 619	54,98%
Sos total ressources internes	**292 537 000 000**	**293 000 000 000**	**161 103 689 619**	**54,98%**
2)- Ressources externes				
2.1. Emprunts	529 938 000 000	100 000 000 000	262 652 212 415	262,65%
2.2. Dons	155 945 000 000	45 000 000 000	49 990 833 486	111,09%
Dons ordinaires	123 055 000 000	20 824 000 000	18 864 528 132	90,59%
Fonds PPTE	6 200 000 000	6 200 000 000	4 874 471 819	78,62%
Fonds C2D	26 690 000 000	17 976 000 000	26 251 833 535	146,04%
Sous total ressources externes	**685 883 000 000**	**145 000 000 000**	**312 643 045 901**	**215,62%**
Total Général	**978 420 000 000**	**438 000 000 000**	**473 746 735 520**	**108,16%**

Tableau I : dépenses d'investissement par Ministère

Ministères	Prévisions	Ordonnancements
14 Primature	4 000 000 000	468 996 253
21 Défense Nationale	28 500 000 000	15 585 144 546
28 Aménagement du territoire et Grands travaux	8 250 000 000	523 415 680
31 Affaires Etrangères, Coop. et cgolais de l'étranger	1 044 000 000	603 999 982
32 Justice, Droits Humains et promo. Peuples autochtones	1 746 000 000	1 099 917 132
33 Communication, médias et porte parole du Gvt	5 795 000 000	790 029 750
34 Intérieur, Décentralisation et dévelop. local	5 500 000 000	3 168 818 286
37 Construction, Urbanisme, Ville et cadre de vie	32 040 000 000	84 663 501 563
39 Energie et Hydraulique	45 178 000 000	20 662 511 926
41 Agriculture, Elevage et Pêche	17 937 000 000	6 281 659 094
42 Economie Forestière et Dvlp durable	6 862 000 000	3 138 152 892
43 Equipement et entretien routier	95 528 000 000	129 611 226 827
44 Transport, Aviation Civile et Marine Marchande	22 555 000 000	68 655 935 060
46 Mines et Geologie	856 000 000	856 000 000
47 Affaires Foncières et Domaine Public	12 200 000 000	519 700 000
48 Hydrocarbures	600 000 000	86 632 325
49 Postes et Télécommunications	15 290 000 000	32 278 072 375
50 Zones économiques spéciales	2 000 000 000	220 060 000
51 Commerce Extérieur et Consommation	1 000 000 000	281 124 548
53 Finances et Budget	3 740 000 000	20 541 435 154
54 PME, Artisanat et secteur informel	2 800 000 000	1 714 645 376
59 Plan, statistique et intégration régionale	15 872 000 000	6 365 272 953
61 Enseignement Primaire, Secondaire et Alpha.	13 134 000 000	11 538 054 324
62 Enseignement Supérieur	16 000 000 000	23 567 000 000
63 Culture et Arts	500 000 000	67 324 400
64 Sports et Education Physique	1 080 000 000	1 079 931 200
65 Recherche Scientifique et Innovation Techn.	500 000 000	0
66 Tourisme et environnement	2 230 000 000	396 428 000
67 Promotion de la Femme et intégration femme	2 100 000 000	2 103 602 368
68 Enseignement Technique et professionnel, de la Formation qualifiante et de l'emploi	12 126 000 000	4 064 010 776
69 Jeunesse et Education Civique	803 000 000	28 190 140
71 Santé et Population	45 244 000 000	26 069 403 769
72 Fonction Publique, Réforme Etat, Travail et Séc. Soc.	1 280 000 000	185 146 124
73 Affaires sociales, action humanitaire et solidarité	6 210 000 000	2 797 783 627
76 Economie, industrie	7 500 000 000	3 733 609 070
TOTAL GENERAL	**438 000 000 000**	**473 746 735 520**